REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2026
PROCÈS-VERBAL DE SEANCE

(Article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-six et le 15 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 9 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de Mairie, sous la présidence de Roger PORTMANN, Maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames, Véronique BALLERAT, Patricia VAQUER, Mélanie BRANDON, Annie VILLERS, Laurence CIESLOK, Christine TAILLANDIER , Isabelle HARDY
Messieurs, Roger PORTMANN, Guillaume TAILLANDIER, Laurent BOYER, Yannick DANIEL, Damien LE MOIGN, Jean-Pierre POUX, Louis-Emmanuel VINCENT

Absents ayant donnés pouvoir : Jean-Paul PITERS donne pouvoir à Roger PORTMANN

Secrétaire de séance : Jean-Pierre POUX

Le Conseil municipal passe à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 07 Juillet 2026
- Délibération : Décision modificative
- Délibération : Affouages
- Délibération : Aire de jeux pour enfant
- Délibération : Assurance statutaire
- Délibération : Redevance d'occupation du domaine public 2026 - GRDF
- Délibération : Aménagement sécurité RD35
- Délibération : Convention relative a la capture et au traitement des chats errants sur le territoire de la commune
- Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19h30.

Il demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération : Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux (TVLH)
- Délibération : Contrats d'assurance des bâtiments et des véhicules communaux

Le Conseil municipal **approuve** le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2026

DELIBERATION 2026_035 DECISION MODIFICATIVE N°1-2026

Monsieur le Maire décide de déplacer 5 000 € dans le budget 2026 pour financer une dépense qui avait été oubliée lors de la préparation du budget.

- 5 000 € sont retirés d'un poste du budget de fonctionnement.
- Ces 5 000 € sont réaffectés à un autre poste.
- La même opération est faite dans la partie investissement : 5 000 € sont déplacés pour financer la dépense concernée.

Cette modification reste dans les limites autorisées par le conseil municipal, qui permettent au maire de déplacer des crédits entre certains chapitres du budget.

DELIBERATION 2026_036 AFFOUAGES 2026

Monsieur Guillaume TAILLANDIER, 3ème adjoint informe qu'une nouvelle campagne d'affouage sera organisée cette année pour les habitants de la commune de Bruère Allichamps, notamment pour des têtes de chêne. Après réflexion sur le mode tarification, il est proposé de retenir un tarif au stère, jugé plus simple et plus adapté, à hauteur de 7 € le stère, comme lors des précédentes campagnes d'affouage.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

DELIBERATION 2026_037 STRUCTURE DE JEUX EN PLEIN AIR

Monsieur le Maire donne la parole à Guillaume TAILLANDIER, 3ème adjoint et Mélanie BRANDON, conseillère, qui s'occupent de ce projet.

Ils ont reçu une société locale spécialisée dans la conception et la fourniture de structures de jeux en plein air, dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un espace de jeux sur la commune.

À la suite de cette rencontre, plusieurs propositions ont été étudiées. Il est notamment précisé que les structures proposées par la société sont fabriquées en France.

Trois devis ont été reçus et présentés aux membres du conseil. Parmi ces différentes propositions, deux ont particulièrement retenu leur attention et font actuellement l'objet d'études plus approfondies ainsi que de négociations.

La question de la réalisation de la plateforme destinée à accueillir les structures est également en cours de réflexions.

Après avoir pris connaissance des différents éléments et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de retenir la société PROLUDIC comme fournisseur pour le projet de structures de jeux en plein air.

Le choix définitif des équipements et leur implantation pourront faire l'objet d'ajustement après finalisation des différentes modifications et de l'étude de la plateforme.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de subvention au titre de la DETR ainsi qu'une demande auprès de la CAF seront préparées afin de contribuer au financement de ce projet.

DELIBERATION 2026_038 ASSURANCE STATUTAIRE

La commune possède actuellement une assurance auprès de GROUPAMA-CIGAC qui sert à couvrir les frais liés aux arrêts de travail des agents communaux.

Pour l'année 2026, le contrat actuel coûte 5,79 %. GROUPAMA-CIGAC a proposé un nouveau contrat à 6,98 %, jugé un peu élevé. Une autre assurance, proposée par le Centre de Gestion avec CNP Assurances, aurait coûté 6,56 %.

Malgré ces autres propositions, le Conseil municipal décide de garder GROUPAMA-CIGAC, notamment parce que l'assurance a déjà indemnisé la commune à la suite de plusieurs événements.

Le conseil municipal choisit de renouveler l'assurance actuelle avec GROUPAMA-CIGAC, pour une durée de 4 ans, et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

DELIBERATION 2026_039 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – 2026 - GRDF

Gaz Réseau Distribution France (GRDF) nous informe qu'une redevance d'un montant de 247,00 € sera versée au titre de l'année 2026.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le versement de GRDF.

DELIBERATION 2026_040 : RD 35 – AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA ROUTE DE NOIRLAC

Monsieur le Maire expose le projet concernant l'aménagement de sécurité pour la RD35 sur sa problématique de vitesse en agglomération coté Noirlac. La RD35 dans cette partie du bourg, rectiligne sur environ 500 mètres et peu urbanisée, est régulièrement empruntée, entre autres, par le personnel de deux usines implantées le long de cette route départementale (hors agglomération, environ 700 mètres pour la plus éloignée) un hôtel est implanté le long

de cette voie, son parking quant à lui se situe du côté opposé de la route. Un passage piéton est implanté dans le but de sécuriser la traversée.

Le but étant de lutter contre les vitesses excessives dans cette partie du bourg, maintenir la vitesse réglementaire sur ce tracé et sécuriser d'avantage la traversée piétonne au droit de l'hôtel.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal ;

Vu le projet d'aménagement de sécurité sur la RD35 ;

Un projet dont le coût prévisionnel est estimé à 83 231, 40 € HT soit 99 877,68 € TTC.

Une subvention d'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 50 % a été accordé , une demande de participation au titre des amendes de police a été demandé.

COMMUNE DE BRUERE-ALLICHAMPS
Aménagement de la Route de Noirlac - RD 35
Coussins en enrobé - Tranche ferme + tranche optionnelle

04/06/2026

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
POSTE DE DEPENSES	en C H.T.
DEPENSES PRELIMINAIRES	
TOTAL A	1 000
TRAVAUX SUR MARCHES	
TOTAL C	71 774
HONORAIRES	
TOTAL D	3 280,00
ALEAS	
TOTAL F	7 177,40
ASSURANCE DO	
TOTAL E	0,00
TOTAL H.T.	83 231,40
TVA	16646,28
TOTAL TTC	99 877,68

Plan de financement prévisionnel	Budget opération HT 83 231 €	
	Taux	Montant
CD18 Amendes de police	30,0%	25 000 €
DETR 50%	36,9%	30 690 €
Montant total attendu des subventions	**66,9%**	**55 690 €**
Part communale restante	**33,1%**	**27 541 €**

Le plan de financement ci-desus est basé sur les taux maximum de subvention pouvant être obtenus. Les aides finales dépendront de l'instruction des dossiers et des crédits disponibles pour chacun des financeurs. Le guide DETR est renouvelé chaque année. Pour l'année 2026, les dossiers seront à déposer avant mi-janvier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte les travaux tels que présentés avec la tranche ferme
- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 83 231, 40 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention d' État au titre de la DETR
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services du Conseil Départemental du Cher une aide financière au titre des amendes de police
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération

DELIBERATION2026_041 : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général des impôts, notamment son article 1406 bis ;
Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, notamment son article 108 ;
Vu le décret n° 2026-831 du 25 août 2026 relatif au champ d'application de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2027, la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) sont fusionnées en une nouvelle taxe dénommée taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) ;

Considérant que, dans les communes situées en zone non tendue, la TVLH est une taxe facultative qui peut être instituée par délibération du conseil municipal ;

Considérant que la délibération doit être prise dans les conditions prévues par l'article 1639 A du Code général des impôts, soit avant le 1er octobre 2026 pour être applicable à compter de l'année suivante ;
Considérant que la commune de Bruère-Allichamps souhaite mettre en place cette taxe à compter du 1er janvier 2027 afin de contribuer à la remise sur le marché des logements durablement vacants et à la mobilisation du parc de logements existant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

Article 1 :
D'instituer, à compter du 1er janvier 2027, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) sur le territoire de la commune de Bruère-Allichamps,

Article 2 :
La taxe sera établie et recouvrée dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 :
Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux compétents et de prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Roger PORTMANN

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des difficultés rencontrées actuellement au niveau de la cantine scolaire. En raison d'une légère augmentation des effectifs, la capacité d'accueil à la cantine de Farges Allichamps est aujourd'hui insuffisante et la commune est contrainte de refuser l'accueil de certains enfants. Une solution est actuellement recherchée afin de régulariser cette situation. Une réunion s'est tenue le 11 septembre avec l'Inspectrice de l'Éducation nationale. Une nouvelle réunion du SIRP sera prochainement programmée afin d'étudier les différentes possibilités.
- Réception d'un courrier concernant un chien qui aurait attaqué le chat d'une habitante. Un courrier sera adressé au propriétaire du chien afin de l'informer de la situation et de lui demander de prendre les dispositions nécessaires.
- La commune a reçu un courriel de madame HENRIOT signalant la présence d'eau dans sa cave depuis environ un an. Cette situation aurait également été constatée par les services de Véolia. La commune prendra connaissance des éléments du dossier afin de déterminer les suites à donner.
- Monsieur LEMAN s'est présenté à la mairie après avoir découvert son terrain encombré de nombreux déchets. Il demande à la commune une aide afin de l'aider à débarrasser son terrain. Madame BALLERAT propose de prendre en charge le suivi de cette situation.
- La société Mon Casier Frais a été reçue en mairie dans le cadre d'un projet d'installation de casiers destinés aux producteurs locaux. Ces casiers permettraient aux producteurs et commerçants de proposer à la population leurs produits.
- Un courrier a été adressé à une société concernant la situation du terrain appartenant à Madame RATEL. La commune l'autorise à faire procéder au bornage de son terrain, à ses frais.
- Le projet de restauration du Prieuré n'a pas été retenu au titre de la tranche 1 de la part de la DETR.
- Réception d'une demande d'adhésion de Ville prudente à hauteur de 70 €. Les membres du Conseil municipal refusent cette adhésion.
- Lors d'une visite à AVIGNON CERAMIC, il a été signalé à Monsieur le Maire un problème concernant le réseau. Il est proposé de se rapprocher de Berry Numérique afin de vérifier la situation et de déterminer les éventuelles interventions pouvant être réalisées.
- La société CODERAIL a adressée une invitation à la commune pour le 3 octobre 2026.
- L'association d'AIRSOFT a adressé une demande à la commune concernant la recherche d'un terrain qui pourrait être mis à disposition ou exploité dans le cadre de son activité.
- Un rendez-vous s'est tenu le 11 septembre avec Monsieur BOYER, du service de gestion de Saint-Amand-Montrond, afin de faire un point sur la situation financière et le budget de la commune. Une question est actuellement soulevée concernant l'intégration éventuelle du budget du lotissement au budget principal de la commune. Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à cette question pour le prochain Conseil municipal.
- Remerciements reçu de la part de Madame PERSONNAT

- Remerciements reçu de la part de Damien LE MOIGN
- Remerciements reçu de la part de Monsieur ADAM concernant l'attribution de la subvention.
- Il a été constaté une légère diminution de la fréquention sur l'aire de Camping-car Park. Celle-ci pourrait notamment s'expliquer par l'augmentation du prix du carburant ainsi que par la multiplication des aires et sites d'accueil installés aux alentours de la commune.
- Concernant les biens sans maître, un premier constat est en cours d'établissement afin de répertorier les différents biens susceptibles d'être concernés.
- La soirée Basket BOURGES TANGO aura lieu le 17 septembre à 19h00 à Bourges.
- Réunion des associations à la mairie le samedi 03 octobre 2026 à 10h00.

Véronique BALLERAT

- Informe les membres du Conseil municipal qu'elle a rencontré, avec Madame Christine TAILLANDIER une agente du Département chargée des dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie et d'autres situations telles que MDPH etc. Des exemplaires de documents relatifs à ces démarches seront prochainement transmis à la commune afin de pouvoir accompagner et aider les personnes dans la constitution de leurs dossiers.
- Présentation de l'affiche du concert de la Saint Sylvain qui aura lieu le samedi 26 septembre 2026, de 16h30 à 18h30, sur la place de la Mairie pour l'évènement.

Patricia VAQUER

- Elle informe que des problèmes électriques récurrents sont constatés au niveau de la salle polyvalente lors des différentes manifestations.

Jean-Pierre POUX

- Les effectifs scolaires à la rentrée sont les suivants : 21 élèves à Bruère Allichamps, 18 élèves à Farges Allichamps et 25 élèves à la Celle. L'effectif total s'élève ainsi à 64 élèves à la rentrée, auquel s'ajoutent quatre enfants arrivés en cours d'année.

Louis-Emmanuel VINCENT

- Deux biens seraient actuellement proposés à la vente, l'un situé rue de l'Orme et l'autre rue George Sand.
- Il indique également qu'il serait nécessaire d'entretenir la haie située chemin des Vignes, celle-ci frottant contre les véhicules lors de leur passage.

Guillaume TAILLANDIER

- Trois sociétés différentes ont été contactées concernant la refonte du site internet de la commune. Après avoir rencontré trois personnes dans le cadre de ce projet, le choix s'est porté sur l'une des sociétés. L'objectif est de disposer d'un site internet plus attractif, plus esthétique, plus facile à utiliser et mieux adapté aux besoins de la population. Un devis sera présenté lors du prochain Conseil municipal.
- Une fresque est en cours de réalisation au camping par Monsieur LEMORT.
- L'initiation au basket au city stade continue ! Elle se déroule tous les mercredis matin jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Isabelle HARDY

- Elle indique qu'à la demande d'un habitant de la rue du Thureau, il est demandé s'il serait possible de réduire l'intensité lumineuse des lampadaires à la suite du remplacement de l'éclairage par des ampoules LED. Cela gêne l'habitant dans sa pratique de l'astronomie.
- Un point également sur l'avancement du projet de micro-crèche, qui s'avère relativement complexe. À ce jour, aucun élément concret ne peut être communiqué. Elle indique qu'elle reviendra vers le Conseil municipal dès qu'elle disposera de nouvelles informations.

Annie VILLERS

- Réunion avec la direction de Noirlac se tiendra le 22 septembre 2026 à l'Abbaye de Noirlac.

Laurent BOYER

- Il demande qu'un réunion soir organisée prochainement concernant le Prieuré d'Allichamps, afin d'échanger sur les différents éléments qui pourraient être mis en place pour renforcer son attractivité et améliorer sa mise en valeur.

Damien LE MOIGN

- Un test d'éclairage de la colonne est prévu pour le 6 octobre 2026.
- Il fait également un point concernant les travaux et le dossier d'étude relatif à l'assainissement.

La séance est levée et se termine à : 22h10
Prochaine date du conseil municipal : 27 octobre 2026 à 19h30

Secrétaire de séance,
Jean-Pierre POUX

Maire,
Roger PORTMANN